

RAPPORT
N° 2011/E6/140

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2011

28 ET 29 JUILLET

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

OBJET :

**DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
AIDE AUX FOIRES RURALES ET ARTISANALES
(2^{eme} RAPPORT 2011)**

COMMISSIONS COMPETENTES : COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES
AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION.

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
L'ENVIRONNEMENT.

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE****OBJET : Individualisation des crédits « développement territorial » - Développement territorial - Aide aux foires rurales et artisanales - 2^{ème} rapport 2011**

Depuis plusieurs années, la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre de sa politique de reconquête de l'intérieur, participe au financement des foires rurales et artisanales.

La multiplication de ces manifestations et la création chaque année de nouvelles foires, témoigne d'une volonté réelle des acteurs locaux d'animer l'espace rural et de promouvoir des productions et des savoir-faire.

Depuis 2009, en accord avec le service de l'Etat concerné, la Collectivité Territoriale de Corse a décidé d'orienter l'utilisation des crédits du FNADT Montagne vers l'aide à la réalisation de ces manifestations ; ces crédits lui étant délégués en application de la loi du 22 janvier 2002.

En effet, la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse prévoit que les crédits relatifs à la montagne inscrits à la section locale du FNADT font l'objet, dans les conditions déterminées par la loi de finances, d'une subvention globale à la Collectivité Territoriale de Corse. Ce fonds doit faire l'objet d'une individualisation par l'Assemblée de Corse.

Seules les foires à caractère rural et artisanal, ayant pour objet la valorisation et la promotion des productions locales et participant à l'animation du milieu rural sont éligibles au concours financier de la Collectivité Territoriale prévu à cet effet.

Les foires à thèmes (châtaigne, marrons, miel, amande, huile, vins, fromages, charcuterie, artisanat de production, artisanat d'art, etc, ...) sont considérées comme prioritaires.

Ne sont pas éligibles, les manifestations ayant un caractère essentiellement sportif et culturel, les braderies, les brocantes, les fêtes patronales, les concours de chasse et de pêche, les concours de chiens de chasse, les concours équestres, et les manifestations ayant manifestement un but lucratif.

Un guichet unique destiné à l'instruction et à la gestion des demandes est constitué au sein de la Collectivité Territoriale (Direction du Développement Local – Service des relations associatives).

Le montant de la subvention correspond à 30 % maximum du coût de l'opération réalisée en 2010 et plafonné à hauteur de 15 000 euros.

Un 1^{er} rapport concernant 10 opérations, pour un montant total de 63 900 euros, a été délibéré en Assemblée de Corse le 26 mai 2011.

Vous sont présentées pour individualisation dans le cadre du 2eme rapport 2011 les associations suivantes:

Association	Manifestation	Date opération	Prévisionnel 2011	Budget opération 2010	Subvention sollicitée	Subvention proposée (et subvention 2010)
Cumitatu di Fiera di Rennu	Foire de la Saint-Roch	16 et 17 août 2011	18 900 €	13 644 €	6 000 €	4 000 € (5 000 €)
Rustinu in Fiera	A Fiera di a Caccia e di a Pesca, à Ponte Novu	25 et 26 juin 2011	40 700 €	32 832 €	6 000 €	6 000 € (5 000 €)
Fédération des Foires Rurales Agricoles et Artisanales de Corse	Programme d'activités 2011 de l'association	Gestion courante 2011	31 843 €	28 071 €	10 000 €	8 000 € (néant)

Le Cumitatu di Fiera di Rennu organise la Foire de la Saint-Roch, où se tiennent des stands d'artisans et forains, ainsi que des animations, avec en particulier la confrérie des Deux Sorru, des expositions de peinture, la projection d'un film, une démonstration de moto cross et un concours de boules.

L'association Rustinu in Fiera organise sa 8^{ème} édition de « A Fiera di a Caccia e di a Pesca », et présente différentes activités liées à la chasse et à la pêche, sur l'esplanade de la gare de Ponte Novu.

La Fédération des Foires Rurales Agricoles et Artisanales de Corse (FFRAAC) procède au contrôle des espaces marchands des foires adhérentes, développe la marque « Fiera di Corsica », structure et fédère les foires rurales à thèmes et porte son appui sur les filières agricoles.

Sont ainsi proposées pour individualisation :

- **Cumitatu di Fiera di Rennu**, Renno - Foire de la Saint-Roch : **4 000 euros**,
- **Rustinu in Fiera**, Castellu du Rustinu - A Fiera di a Caccia e di a Pesca, à Ponte Novu : **6 000 euros**,
- **Fédération des Foires Rurales Agricoles et Artisanales de Corse**, Venaco - Programme d'activités 2011 de l'association : **8 000 euros**.

Pour un total de 18 000 euros.

Je vous propose de bien vouloir en délibérer.

PROPOSITION D'INDIVIDUALISATION
--

FONDS A REPARTIR : Développement Territorial

Exercice : 2011

Programme : 3311 F. Développement Territorial (Foires rurales et artisanales).

Chapitre : 935

Fonction : 53

Montant disponible : 86 100,00 €

Montant à affecter : 18 000,00 €

Disponible à nouveau : 68 100,00 €

Associations	Opérations	Subventions proposées
Cumitatu di Fiera di Rennu	<i>Foire de la Saint-Roch</i>	4 000 euros
Rustinu in Fiera	<i>A Fiera di a Caccia e di a Pesca</i>	6 000 euros
Fédération des Foires Rurales Agricoles et Artisanales de Corse	<i>Programme d'activités 2011 de l'association</i>	8 000 euros

DERNIERE DELIBERATION PORTANT INDIVIDUALISATION DU FONDS : 11/106 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mai 2011.

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 11/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
 PORTANT INDIVIDUALISATION DES CREDITS « DEVELOPPEMENT
 TERRITORIAL - AIDE AUX FOIRES RURALES ET ARTISANALES »
 (2^{ème} INDIVIDUALISATION)**

SEANCE DU

L'An deux mille onze et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV - IVème partie,
- VU** la délibération n° 10/221 AC du 16 décembre 2010 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2011,
- VU** la délibération n° 11/106 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mai 2011 portant individualisation des crédits « Développement territorial - aide aux foires rurales et artisanales »,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

(REF : SGCE/ NB/ RAPPORT N°)

ORIGINE : BP 2011

PROGRAMME : 33 11 F

BUDGET PRIMITIF BP 2011 : 150 000,00 Euros

MONTANT DEJA AFFECTE : 63 900,00 Euros

MONTANT DISPONIBLE : 86 100,00 Euros

MONTANT AFFECTE : 18 000,00 Euros

Cumitatu di Fiera di Rennu, Renno - Foire de la Saint-Roch : 4 000 euros,

Rustinu in Fiera, Castellu du Rustinu - A Fiera di a Caccia e di a Pesca, à Ponte Novu : **6 000 euros**,

Fédération des Foires Rurales Agricoles et Artisanales de Corse, Venaco - Programme d'activités 2011 de l'association : **8 000 euros**.

DISPONIBLE A NOUVEAU **68 100,00 Euros**

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI